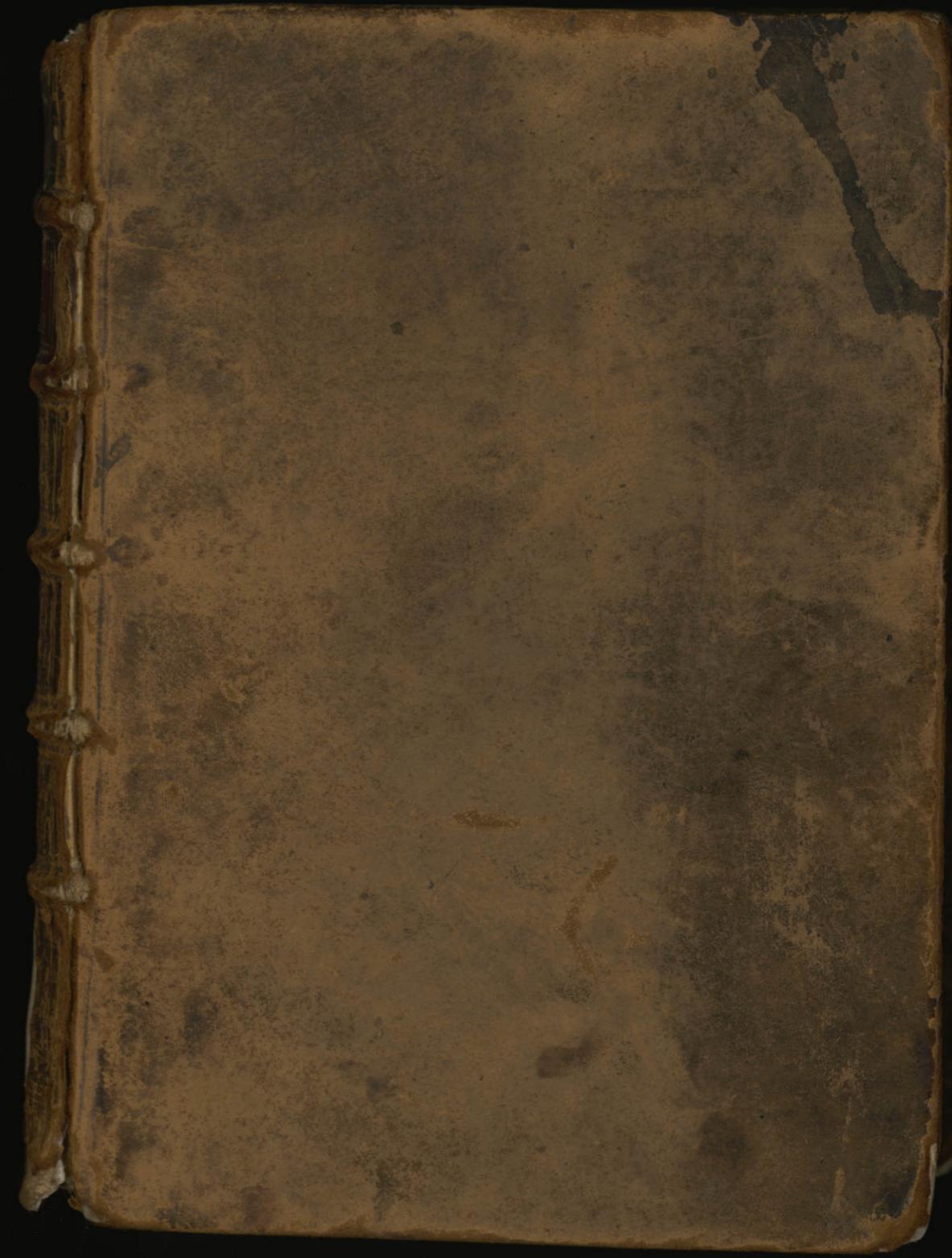


colorchecker CLASSIC

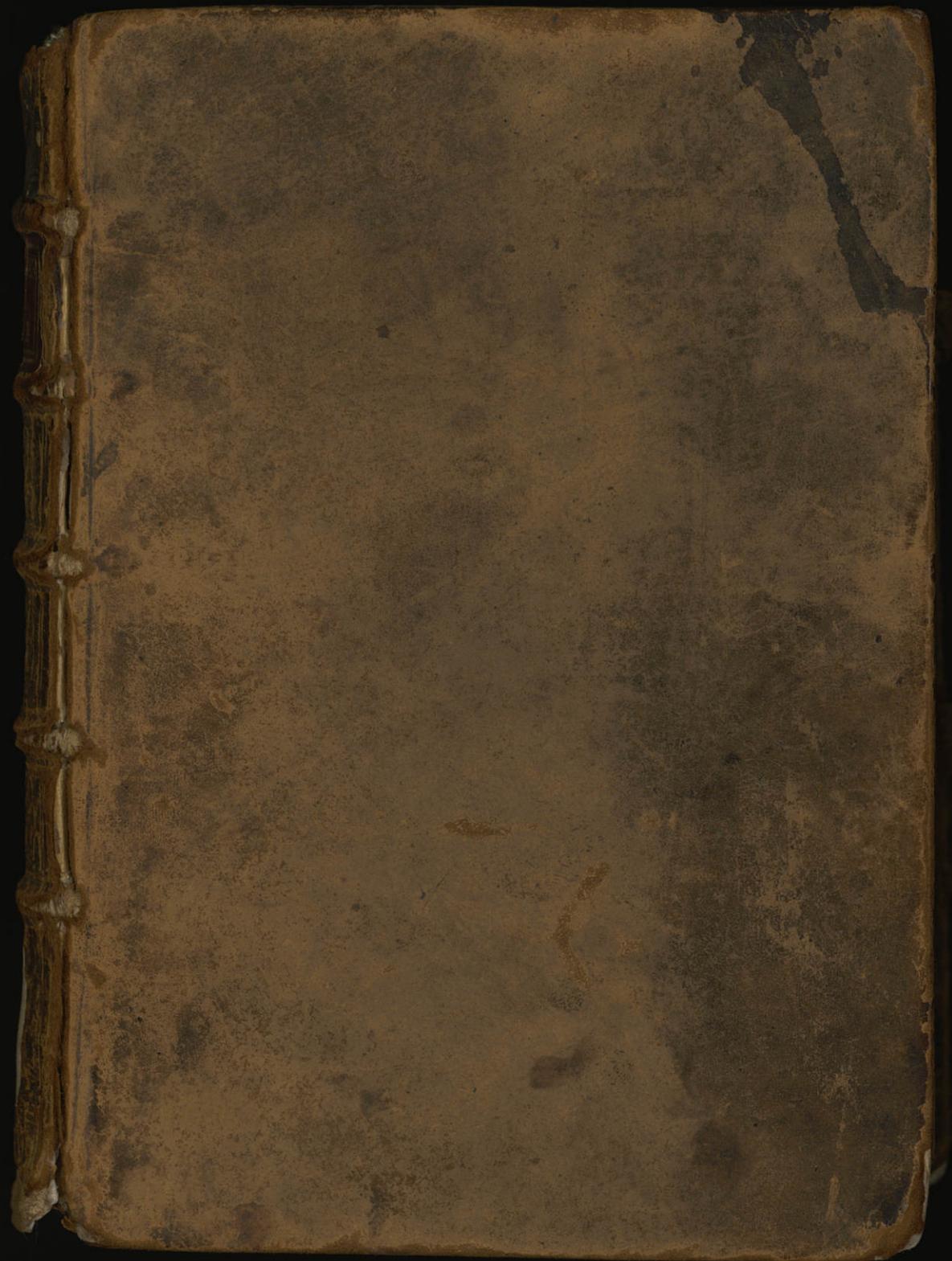


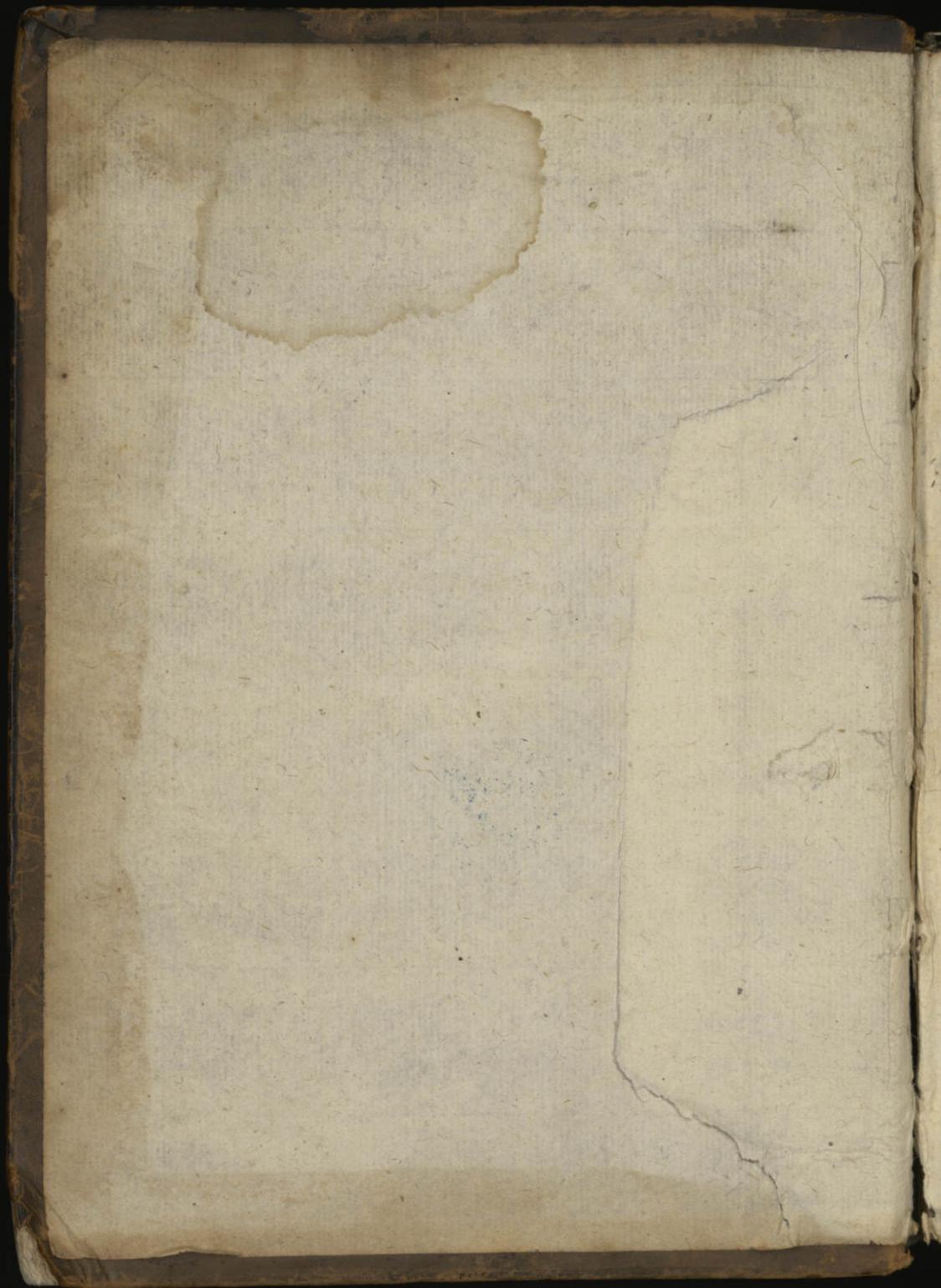
x-rite



ST<sup>E</sup> MARGVER  
REYNE  
DECOSSSE

1490





Contenu En ce Volume

- 1 La Vie de St. Marguerite reine d'Ecosse  
2-5 Plusieurs piéces concernant la Visitation et St. Jean  
- cois details d 9  
6 Relatione del padre Hilario Martinij  
7 Processi fatti per la Canonizzazione et beatitudine d'Aluigi  
8 la Conformité de la mette a la passion du Sauueur  
10 Lo Scudo panegirico sacro sopra La S. Sindone  
11 De sacra Synodorum Utilitate Oratio 1623  
12 Discours du P. Chapelain 1672 pour les priéres publiques  
13 Lettre des Cardinaux du Conclau. en 1691  
14 Relatione della morte di Innocentio X.  
16 Delibro Grotij aduersus Iocinum 1617.  
17 Lettres du roy aux princes et eueq. du St. Empire  
18 Libro di Nouelle et di bel parlare Gentile 1572



57399

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly a list or account, with a large irregular hole in the upper left quadrant.]*

*[Handwritten signature or name, possibly "P. B. ..."]*

*[A small handwritten mark or symbol, possibly a cross or a stylized letter.]*

16p #

# Lettres du Roy escriptes aux Princes & estats du Sainct Empire.



Traduittes de Latin en François.

*Collig. Paris. H. Collig. S. Pauli*  
*Ad. Reg.*



A PARIS,

Chez Charles Estienne Imprimeur du Roy.

M. D. LIII.

Par priuilege dudi& Seigneur.

PAR LETTRES PATENTES DV ROY, DON-  
nees a saint Germain en Laye, le uingsixieme iour de Februrier, nul cinq cens  
cinquante deux, signees sur le repli, Par le Roy, maistre Jehan Dauā son maistre  
des Requestes ordinaire de l'hostel present, Du Thier, & scelees en cre iaulne  
du grand scel dudit seigneur sur double queue, il est permis & octroyé a  
maistre Charles Estienne son imprimeur ordinaire, que nul autre que luy en ce  
Royulme, pays, terres & seigneuries dudit seigneur, puisse imprimer ne faire  
imprimer, uendre ne debiter ce present liure, intitulé, Lettres du Roy, escriptes  
aux Princes & estats du Sainct Empire, iusques apres six ans finiz & accom-  
pliz, a cōpter du iour & date du paracheuement d'iceluy, sur peine de confisca-  
tion de la chose, & d'amende arbitraire, applicable moitié audict seigneur,  
& moitié audict Estienne. A laquelle fin, ledict seigneur a voulu & com-  
mande, que ce qui aura ainsi esté & sera imprimé, contrefaict & mis en uen-  
te, soit saisi & mis en sa main: & ceulx qui auront ce faict, adiournez par  
deuant le Preuost de Paris, ou son Lieutenant, auquel de la certaine sciencē, pro-  
pre mouuement, plaine puissance & auctorité dudit seigneur, est mandé pro-  
ceder alencontre des desobeissans sommairement & de plain, a la declaration  
desdictes confiscation & amende arbitraire, sans ce qu'aucuns autres iuges en  
puissent prendre Court, iurisdiction, ne congnoissance: la quelle leur est du tout  
interdicte & defendue, Nonobstant quelconques establissemens de iurisdiction,  
Edicts, Statuts & Ordonnances, ausquels il a pleu audict seigneur deroguer.



# Henry par la grace de Dieu

ROY DE FRANCE, A NOZ TRES-  
chers & trefaymez Cousins, anciens alliez & amys  
perpetuels, les Princes & Estats du Sainct Em-  
pire, Salut.



OMBIEN que de iour  
en autre soyos amplement  
informez des termes que  
l'Empereur tient, & fait pu-  
blier en voz cartiers par ses  
ministres: tant pour nous  
cuider faire deschoir par  
tel artifice, d'estime & re-  
putation enuers vous, cō-  
me aussi pour vous retirer de nostre amitié, que na-  
gueres pouuez auoir experimenté vous estre vtile,  
laquelle par tous moyens a luy possibles il tafche  
rompre ou alterer, pour apres pouuoir plus aysee-  
mēt reduire la Germanie en seruitude: Et que par-  
tant le vouloir obstiné qui luy dure a nous charger  
d'enuie, nous peust causer quelque necessité de  
respondre: Toutefois puis que les affaires d'entre  
luy & nous, sont reduicts au point, qu'il est mainte-  
nant question de faire preuue de noz armes, & de-  
mester nostre droict & querelle, par les forces qu'il

a pleu a Dieu mettre en noz mains : Nous auons  
estimé estre conuenable au nom que nous por-  
tons, de mespriser telle sorte d'escrípts qui sont se-  
mez en diuers lieux, tous pleins de menteries & ca-  
lumnies, comme chose peu digne de Roy, d'auoir  
l'aduantage en telle contention de mesdire : ains  
plus honnesté de luy en quitter la place, pour en ce  
regard, & par oeuvres, redarguer ce que gens de  
moindre estoife, & qui n'auroyent autre moyen  
de sen ressentir, s'effairoyent faire par parolles. Et  
mesmement, qu'estimõs auez desia trop congneu,  
qui de nous est autheur de troubler la paix public-  
que, & le repos de la Chrestienté : & a quelle fin il  
auoit cy deuant prins les armes a l'encõtre de vous,  
pour vous oster toute forme de liberté : & nous  
depuis a l'encontre de luy, pour vous remettre en  
l'estat ou nagueres auiez esté troublez, & mis en  
termes de veoir tous les iours succeder voz affaires  
de mal en pis : si par l'ayde de Dieu qui nous en a  
faict ministres, n'eussions reduict les choses pour  
succeder de bien en mieulx. Qui est cause, que (sans  
rememorer les raisons qui nous ont cy deuant meu  
d'entrer en ceste guerre, lesquelles par autres es-  
crípts, faicts & publiez par nostre commandement,  
auez bien entendues, & par effect, qui est tourné a  
vostre bien, encores mieulx cõgneues) nous auons  
aduisé estre conuenable a l'affection que vous por-  
tons, & necessaire au bien qui se presente, adiouster  
ceste lettre a noz autres precedentes : pour vous en-  
horter comme parens anciens, alliez perpetuels, &

amys sinceres, de bien cōsiderer, & ne perdre point l'occasion qui se presente, pour establir entiere-ment vostre liberté: purger & mettre hors toutes les reliques de seruitude, & trancher les moyens a l'aduenir qui vous pourroyent faire cheoir en dangers semblables a ceulx dou maintenant auez este releuez & tirez.

Ce n'est pas, tresillustres Princes, petite grace receue de Dieu le createur, lequel (sans doubte) il fault confesser autheur de ce bien fait, comme source & fontaine de toute misericorde, de veoir celuy qui vous commandoit si imperieusement, reduict en termes de ne vous donner plus de loy: Celuy qui menoit voz Princes prisonniers par toutes les Alemaignes, comme en triumphe, pour dōner terreur aux autres comme victorieux, les auoir relaschez sains & sauues, comme a demy vaincu: Celuy, qui sous le nom de religion, dont il se faisoit arbitre, sous le mâteau de Iustice, dont il se nomme protecteur & seigneur de l'Empire, espuysoit voz finances, desnouoit voz citez & forts d'artillerie, & de toute autre instruction de guerre, vous mettoit en cōbustion ensemble, vous affoiblissoit en toutes sortes, sans qu'il y eust ouuerture de respirer, pour rendre vostre Empire hereditaire a sa maison, & vous faire esclaves des Espagnols: auoir maintenant este cōtrainct de sortir d'Alemaigne qu'il cuydoit auoir par ambition deuoree, sans y riens laisser du sien, qu'une perpetuelle souuenance & memoire imprimée aux cueurs des Germains, de tāt d'iniures qu'ils

ont receues. Mais ce fera encor plus fait de cōser-  
uer ce que par la bonté de Dieu vous auez recou-  
uert : & donner ordre, qu'il ne se puisse plus perdre.  
Car, comme fortir d'un meschef, peult estre sou-  
uent imputé a bon heur, comme aussi d'y tomber  
se peult dire aucunes fois proceder de malheur : de  
faire en sorte qu'on n'y puisse plus cheoir, c'est oeu-  
ure, non de la Fortune seule, qui peult estre varia-  
ble, mais de grand prudence qui est assuree & im-  
muable : en l'un, vous serez estimez heureux, d'a-  
uoir en vostre aduersité trouué la fortune si fauo-  
rable, que voz amys vous ont assisté au grand be-  
soing : En l'autre, vous acquerrez le nom de prudēt  
& aduisez : laquelle chose retiendra d'autant plus  
ceulx qui voudroyent cy apres attenter cōtre vous  
qu'ils congnoistront auoir affaire a gens, lesquels  
non seulement ont amys & forces pour mettre aux  
champs, mais encores prudence & sens en la mai-  
son, pour repoulser les efforts, & venger les iniu-  
res de ceulx qui seroyent ennuyeux & insidieux de  
vostre liberté. Pour le faire court : Puis que l'Empe-  
reur par le moyen de noz armes est fortly d'Ale-  
magne : Puis que la disposition de ses affaires, qui  
depuis ceste guerre ont si mal succédé, vous declai-  
rent assez qu'il ne peult de quelque temps se remet-  
tre, n'y reuenir contre vous, & mesmemēt tant que  
luy ferons obstacle, comme de ce faire sommes de-  
liberéz chascune fois qu'il proposera vous courir  
sus : Si vous estes dignes de liberté, cōme tousiours  
auez monstré l'auoir plus chere que la vie : Si pre-

seruer l'immunité de vostre Prince vous est vtile, comme tous hommes bien naiz sont affectionnez a leur patrie : Si retenir la dignité de l'Empire vous est chose honorable : Si la fruition de voz biens, voz enfans, vostre liberté est douce : Si toutes choses sont concurrentes a vous ayder, a vous y mettre, a vous y maintenir : ne perdez point l'occasion qui se presente de reprendre entierement voz franchises, remettre toutes choses en leur premier estat : Ne laissez ny nom, ny vestige, ny apparence de ce qui a esté innoué par l'Empereur, & extirpez la memoire de la nation qui vous a tant maistrisé, si inhumainemēt traicté, & si seruilement trauaillé. Or cōme ainsi soit qu'il est en vous de reprendre entierement ce que dessus est dict : nous ne voyons point que l'Empereur puisse rien retenir du vostre, si ce n'est l'artillerie, les munitions de guerre, & finances qu'il a tirez de vous : lesquelles, combien qu'il eust esté plus cōuenable au bien de voz affaires les retenir, pour s'en ayder au besoing, que ainsi les perdre & employer a mal : toutes fois puis que la chose en est faicte, ce dommaige se pourra aiséement reparer, si par là, prenez instruction de n'estre cy apres si faciles a bailler a l'Empereur les armes, que au lieu de vous defendre il a conuertit a l'encontre de vous : dōt il procedera plus de fruiēt a s'en garder a l'aduenir, qu'il n'est prouenu de dommage, de luy auoir ainsi permis abuser de voz forces.

Vous auez, treschers amys, a ceste belle occasion qui se presente, plusieurs choses concurrētes, & qui

tendent toutes a vostre bien: dont nous en touchons de plusieurs aucunes, non tant pour les vous apprendre (presupposans qu'elles sont imprimees en voz cueurs) que pour satisfaire a tous offices de l'amitié que vous portons. La premiere & principale qui vient en consideration, doibt estre la fin du grand effort que dernièrement l'Empereur auoit dressé contre nous, qui s'est reduict du tout en grand confusion. Car comme ainsi soit qu'il eust assemblé toutes les forces qu'il a peu tirer d'Espagne, d'Italie, d'Alemaigne, & d'ailleurs, y adioustant vn nombre presque incredible d'artillerie, & de tout autre appareil inuenté a forcer villes: & eust tourné tous ses armes a l'encontre de nous, quil ne pouuoit supporter auoir remis la liberté en la Germanie, qu'il cuydoit desia auoir rauie: tant s'en fault qu'il nous ait entamez, qu'apres auoir perdu la pluspart d'icelle grande armee, il s'est comme en desespoir retiré au pays bas, avecques bien peu des siens: Partant, il est d'autant moins a craindre, qu'apres auoir eu telle roupte, ceulx qui en sont eschappez, se trouuent si laz & trauallez, qu'ils ont plus besoing de seiour pour se restaurer, que puissance de faire grands progres. Et quand ores l'Empereur auroit ses forces en son entier, pour autant que tous ses efforts premierement se dressent contre nous, vous auez bon loysir de reprendre ce pendant voz esprits, & composer de forte voz affaires, qu'il n'y ait plus d'ouuerture a les pouuoir troubler.

Dauantage, qui voudra soigneusement discourir sur le faict de l'Empereur : il trouuera, que toutes les prosperitez qu'il cy deuant a obtenues , sont plus graces de Fortune, que merites de vertu . Car, comme des son ieune aage il se fust composé pour cacher son ambition (a laquelle a peine toute l'Europe pourroit suffire) soubz couuerture de religion & iustice, il vint d'adventure en vn temps , auquel il pouuoit faire preuue de ses inuentions , & abuser de la facilité & credulité des Princes, lesquels par telles inductions s'estoyent mis en erreur: Mais cest erreur ayant a la fin esté descouuert , & la verité congneue , le monde fest esueillé comme d'un grand sommeil , & en ouurant les yeulx , a prins garde de plus pres à son faict , en considerant plus les effectz de l'Empereur , que les paroles, & dont l'exemple de ceulx, qui en auoyent esté abusez , a seruy de bonne instruction. Et partant l'Empereur n'ayant riens plus qui luy seruist a couurir le fons de ses desseings, ceste fortune si mal fondee, par necessité est venue a se changer, aussi tost qu'elle fest trouuee desnuee de l'appuy qui l'auoit si long temps soubstenu. Qui est cause, que vous ne debuez plus craindre celuy, lequel estoit tant espouantable au monde, pour le grand heur qu'il auoit de diuiser les Princes de la Chrestienté, les tirer a son party, rompre les ligues, auoir les traistres a volonté, & vaincre par mauuais moyens plustost que par iuste guerre: puis que le monde (encores que ce soit bien tard, toutes fois a la fin) l'a descouuert.

Ie ne puis obmettre, qu'auéc le changement de Fortune, qui semble estre lasse de fauorifer si long temps l'Empereur en si mauuaife cause, la commune cōdition des hōmes nous monstre assez, qu'il luy reste trop peu de temps a viure pour attendre vne autre reuolution de son fait. Car quant il ne seroit ny las, ny trauaillé en la sorte qu'on veoit: la disposition de sa fanté si pauure & deploree qu'on ne peult ignorer, declare assez que sa vie ne se peult estendre iusques a veoir vne autre chāgement: & que Fortune semble par les effects s'estre disposee de luy donner maintenant autant de causes de fennuyer, & resiouyr ses aduersaires, qu'elle luy en auoit doné au passé de se complaire & cōtrister les hommes. Mais quant ores tous ces poincts cesseroient, nous estimōs tāt de la iustice de la cause, & du cueur de l'Alēmat, que vous oferiez entrer au hazard d'une guerre pour vostre liberté, contre vn ennemy qui seroit fort & entier, ce que l'Empereur n'est pas: ieune & heureux, ce que l'Empereur a esté, & n'est plus: & que vous auriez en teste, & dans vostre maison, ce qu'est bien long pour le regard de l'Empereur: par ou nous sommes entieremēt persuadez, que ne perdrez telle occasiō d'asseurer voz estats, puis que sans hazard de voz biens, sans danger de voz personnes, & sans autre difficulté, vous le pouuez executer, cōme chose qui ne cōsiste qu'a le vouloir: & que d'ailleurs estimons vouldriez faire, quant ores plusieurs difficultez accompaignees des dangers du sang & de la vie sy pourroyent presenter.

Entre ces commoditez, treschers amys & confedererez, vous debuez entieremēt faire estat de nostre amitié, en prenāt pour maxime, que desormais vostre cause n'est autre que la nostre. Car si l'Empereur est indigné de ce qu'il ne peult disposer de vous a sa mercy, l'indignation luy croist d'autant plus, qu'il voit que nous auons esté auteurs & instrument du bien qui vous en est venu : & (cōme il est vray semblable) luy croistra de iour en autre, quand il s'appercepura, qu'a vouloir reduire la Germanie, a ce qu'il s'est tant essayé, & ou il a failly, il luy fault plustost abbatre les gardiens & protecteurs d'icelle. Dont il s'ensuit, qu'il doibt attendre, & vous esperer, ce que noz forces peuuent, puis que de vous subuenir sommes entierement resoluz. Et comme toute l'antiquité n'a peu effacer la memoire des biensfaicts qui sont procedez de noz predecesseurs, au bien de la Germanie, nous auons aussi confiance, que la posterité ne pourra oster la gloire, qu'en receurons, ny le gré que par raison en sentirez. Qui est cause, que tant s'en fault que nous soyons refroiddiz d'imiter les vestiges de noz maieurs, que nous auōs mis peine de les surmonter, en employant dernièrement toutes noz forces, & ce qui estoit en nous, iusques a nostre personne, puis qu'il estoit question de conseruer toute la Germanie: dont graces à Dieu, le fruiēt en est procedé tel, que pouuions desirer: & la volonté nous demeure, de n'en faire pas moins, chascune fois que le besoing y fera. Car si la seule cōmiseratiō de l'estat de ceulx qui n'auoyēt au parauāt

faict chose au bien de noz affaires qui fust si grãde, que deussions pour leur protection prendre les armes, pour les tirer de l'oppression de l'Empereur, nous a peu neantmoins mouuoir a les deliurer des difficultez ou ils estoient (ce que l'affaire du Duc de Parme & Republicque de Siene peult assez tesmoigner) vous ne debuez aucunement penser, que vostre cause soit pour estre inferieure: veu que par conionction de nostre consanguinité, par le debuoir de toute ancienne confederation, & par la perpetuelle & singuliere affection qu'auos tousiours porté a vostre nation, nous ayons tousiours faict profession de nous coniouyr avecques vous aux prosperitez, condoloir aux aduersitez, & employer noz conseils & noz forces, pour augmenter voz aduãtaiges, & guerir voz infortunes. En quoy maintenant la volunté nous doibt d'autant plus croistre, qu'avec la gloire qui en demeure, l'occasion nous inuite a eslayer encores de nous vaincre nousmesmes: puis que noz oeuvres vous apportét tant de fruiçt, a nous tant de contentement, a tous ceulx qui sont opprimez de seruitude, tant d'esperãce, & a toute la posterité, si honneste & louable memoire. Ce qu'il nous a semblé (treschers cousins & amys) vous debuoir plus amplement declarer, tant pour vous conforter d'vser de l'occasion qui se presente, que pour clorre la bouche a ceulx, lesquels pour vous faire entrer en quelque defiance de nostre mutuelle amitié, pourroyent a l'aduenture mettre en auãt les offices d'aucuns de vostre nation, autres a la verité que n'auions

merité ny attendu d'iceulx : mais non pas tels, que leurs particulieres offences foyent pour effacer vne generale amitié dediee a toute la nation : & nous sembleroit chose trop indigne de Roy, si pour quelques vns qui se sont oubliez d'estre Alemans, ne rendans ny grace du bien qu'ils ont receu, ny faisans office d'amy en nostre endroit: nous eussions le cueur autre que François, dont le naturel est d'aymer l'Alemân. Parquoy laissant ceulx la au iugemêt des bons, & de la posterité, nous retiendrons en vostre endroit, la sincerité que les nostres ont tousiours eue, & que par effects sommes prests encores tesmoigner.

Reste a vous aduertir d'une chose, que n'entendons aucunemêt vous estre celee: C'est, qu'ainfi que nous auôs desployé noz armes pour le bien de la Germanie, nous entendons aussi communiquer noz conseils en toutes les occasions qui se presenterôt pour conseruer le bien que luy auons procuré, & l'accroistre en tant qu'il nous fera possible. Parquoy, es dietes & assemblees en l'Empire, si d'adventure aduisez selon la coustume aucunesfois les tenir, nous auons proposé vous faire tousiours entendre le fons de nostre intètion, par aucuns ambassadeurs noz Conseillers dont nous ferons election pour y assister de nostre part : ausquels nous sommes asseurez, que donnerez seur & libre acces: & non seulement vous ferôs declarer & testifier par eulx l'affection qu'auôs a la conseruation du Sainct Empire : mais encores respondre & satisfaire a ceulx qui voudroyent objecter qu'auriôs deliberé de nous accroistre & aug-

méter, avecques diminution des terres d'iceluy: pré-  
supposant bien que ceulx qui cy deuant ont vſé de  
tant de sortes de calumnies, pour nous cuyder ren-  
dre enuieux & suspects aux Germains, n'ont perdu  
la voluté d'vſer de meſmes arts: & par tant, que pour  
le deſir de meſdire, qui touſiours leur demeure, ils fe-  
ront leurs efforts pour nous cuyder blaſmer: Mais  
nous nous aſſurons, que par la ſeule verité de noz  
oeuvres, ſera bien aiſé les repouſſer comme foibles,  
& ſouuent vaincuz en telle contention de meſdire:  
Car vous ſcauez combien de torts auions ſouffert  
auant que d'entrer en ces troubles: & comme ayans  
faict preuue de tout ce qu'eſtoit en nous, pour viure  
en tranquillité, il ne ſ'eſt trouué autre moyen que  
des armes, propre a retenir & rembarrer l'ambition  
de l'Empereur. Doncques, quād la Germanie eſtoit  
baillee en proye aux Eſpaignols, l'Italie eſpuiſſee,  
noz amys & cōfederez (leſquels ne pouuōs abādon-  
ner) les vns chaffeſſez de leurs domaines, les autres en-  
dōmaigez par toutes ſortes d'hoſtilité: Quād l'Em-  
pereur tournoit tous ſes deſſeings en noſtre deſtru-  
ction, & finalement, quand il taſchoit de baſtir vn  
grand Empire, & opprimer tout le monde de laide  
& miſerable ſeruitude: Alors nous ſommes venuz  
aux remedes neceſſaires des armes, puis qu'il n'y a-  
uoit plus d'eſperance de guerir ceſte playe par loix.

Ainſi, noſtre ferme propos n'eſt autre, que (nous  
ſubmettans a la miſericorde de Dieu, qui cognoit  
la iuſtice & innocēce de la cauſe) faire preuue de la  
puiffance qu'il nous a baillee, & attendre ce qui en

pourra aduenir: & de succomber plustost avecques  
hōneur, que de prester l'oreille a party qui fust con-  
tre la feureté de la Germanie, foule de noz amys, &  
honneur de nostre maison, par ou nous estimeriōs  
estre indignes d'auoir lieu d'hōneur entre les viuās,  
& memoire entre les morts, si ce n'estoit de blas-  
me & vitupere. Mais quant a respondre de nostre  
faict, ainsi que l'estimons fondé en iustice & equité:  
Nous serons tousiours appareillez, non seulement  
le faire entendre en voz assemblees, selon la liberté  
& feureté qui y doibt estre, & la correspondence d'a-  
mitié qu'esperons trouuer en vous, & ainsi que cy  
deuant n'auons iamais detrecté: ains deuant tous les  
Princes Chrestiens, voire deuant celuy qui voit &  
cognoist toutes choses, & enuers lequel nulle cauil-  
lation ou desguisement peult auoir lieu, Dieu le  
createur, autheur & pere de toute verité: a l'honneur  
duquel desirons noz deliberations & affaires entie-  
rement succeder. Et lequel (treschers & trefaymez  
Cousins, anciens alliez, & amys perpetuels) prions  
trefaffectueusement, vouloir conseruer & augmen-  
ter la dignité du Sainct Empire, & de voz estats.  
Escript a Paris, le xxvi. Feburier M. D. LII.



